

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 4

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie politique.

Les bénéfices du capital suisse de l'industrie.

Dans le fascicule de septembre 1928 (pages 317 et suivantes), nous avons publié une récapitulation des résultats d'exploitation de 34 sociétés suisses industrielles. Il s'agissait là d'entreprises qui publièrent leur bilan pendant le premier semestre 1928. Nous voulons y ajouter aujourd'hui les résultats financiers des entreprises industrielles qui ont publié leur bilan pendant le second semestre 1928. Ce sont presque exclusivement des firmes dont l'année comptable ne coïncide pas avec l'année civile, mais qui arrêtent leurs comptes à fin juin ou à fin septembre. Nous devons également nous limiter ici aux entreprises qui renseignent quelque peu le public sur leur bilan et leurs comptes de profits et pertes. Au reste, nous avons englobé toutes les sociétés permettant d'établir des comparaisons avec l'année précédente. Aucune société, accusant des résultats défavorables, n'a été éliminée; les chiffres ci-dessous comprennent aussi les entreprises qui n'ont pas versé de dividende. Une comparaison avec les chiffres publiés en septembre n'est pas indiquée, attendu qu'il s'agit de tout autres sociétés.

		Nombre des sociétés	Capital-actions	Réserves en milliers de francs	Bénéfice net	Dividende	Bénéfice net en pour-cent du capital-actions	Dividende
Industrie des métaux et des machines	1926/27	13	83,900	12,440	5,861	4,709	7,0	5,6
	1927/28	13	84,150	12,750	6,441	5,157	7,7	6,1
Industrie des denrées alim., boissons, tabac	1926/27	9	20,775	4,057	4,145	2,081	20,0	10,0
	1927/28	9	20,775	4,885	4,390	2,091	21,1	10,1
Industrie textile	1926/27	3	6,700	2,342	578	410	8,6	6,1
	1927/28	3	6,700	2,342	631	470	9,4	7,0
Industrie chimique	1926/27	1	42,000	500	3,088	2,940	7,4	7,0
	1927/28	1	42,000	500	3,913	7,980 ¹	9,3	19,0 ¹
Industries diverses	1926/27	4	9,500	1,510	723	635	7,6	6,7
	1927/28	4	9,500	1,592	843	637	8,9	6,7
Sociétés holding	1926/27	3	52,000	21,407	6,674	4,820	12,8	9,3
	1927/28	3	52,000	21,800	9,419	4,983	18,1	9,6
Total	1926/27	33	214,875	42,256	21,069	15,595	9,8	7,3
	1927/28	33	215,125	43,869	25,637	21,318 ²	11,9	9,9 ²

¹ Incl. fr. 5,040,000 de droits de souscription lors d'augmentation du capital de la Lonza (12 0/0 du capital-actions).

² Excl. les droits de souscription de la Lonza fr. 16,278,000, resp. 7,6 0/0 du capital-actions.

Dans la récapitulation ci-dessus, il s'agit principalement de petites sociétés anonymes, tandis que les grandes firmes suisses d'importance mondiale ont presque toutes été prises en considération dans la dernière statistique susmentionnée, attendu qu'elles publient leurs résultats d'exploitation pendant le premier semestre de l'année civile. C'est pourquoi les montants du capital-actions et des réserves atteignent à peine la moitié de ceux figurant dans notre dernière récapitulation. Le bénéfice net et le dividende versé ne sont pas seulement plus bas au point de vue absolu mais relatif, car nous avons principalement affaire ici à des firmes financièrement plus faibles, dont la capacité de production est aussi moindre.

Les chiffres ci-dessus n'en font pas moins ressortir *la situation très favorable de l'industrie suisse*. Dans toutes les branches, on dispose de réserves considérables et on en crée de nouvelles. En 1927/28, le bénéfice net était plus élevé pour toutes les branches d'industrie que l'année précédente. Le

recul du bénéfice enregistré par certaines sociétés pendant l'année écoulée, en comparaison de l'avant-dernier exercice, ne provient pas d'une diminution du revenu, mais de plus forts amortissements et de la création de réserves secrètes. Les 33 sociétés ont réalisé au total un bénéfice net de 25,6 millions de francs, contre 21,1 millions l'année précédente. Le capital-actions versé a ainsi rapporté en moyenne 9,8 % en 1926/27, tandis qu'il monta à 11,9 % en 1927/28.

Les *dividendes* versés aux actionnaires atteignent 15,6 millions en 1926/27, 16,3 millions en 1927/28 et même 21,3 millions si l'on tient compte du droit de souscription accordé aux actionnaires lors de l'augmentation du capital des usines de la Lonza. Le rendement effectif des actions monta de 7,3 % en 1926/27 à 9,9 % (ou à 7,6 % sans le droit de souscription de la Lonza) en 1927/28. Dans toutes les branches d'industrie, le rendement des actions est généralement beaucoup plus élevé que le taux de l'intérêt national.

Les 9 sociétés anonymes de l'industrie des denrées alimentaires et boissons méritent une remarque spéciale; il s'agit ici uniquement de *brasseries*. Celles-ci enregistrent des brillants résultats, bien que l'influence favorable du bel été 1928 ne se manifestera que dans les résultats d'exploitation de l'exercice suivant. Toutefois, les bénéfices nets sont légèrement moins élevés pour certaines sociétés, tandis que pour d'autres ils sont presque les mêmes que l'année précédente. Cela est dû notamment au fait qu'il a été procédé à de copieux amortissements et à des installations onéreuses, prélevés sur les bénéfices d'exploitation. On a recouru à ce moyen pour ne pas être forcé d'annoncer de gros bénéfices, car ceux-ci auraient guère été en harmonie avec les plaintes contre l'impôt sur la bière. Selon une communication de la presse du commerce, les rapports annuels des brasseries ont été, *sur l'ordre de la Fédération suisse des brasseurs*, beaucoup plus laconiques que les années précédentes. On ne se trompe guère en présumant que le maquillage des bénéfices s'est opéré systématiquement sur un signe de la fédération précitée. Si, malgré toutes ces mesures de précaution, les 9 sociétés susmentionnées accusent encore un bénéfice net moyen de 20 %, on peut facilement s'imaginer quels profits le capital de la brasserie a empochés, grâce à son puissant cartel et au contrat de protection de la clientèle passé avec les restaurateurs.

Les trois sociétés *holding* ont aussi enregistré de très jolis bénéfices; deux de celles-ci appartiennent à la branche du textile et la troisième à l'industrie des denrées alimentaires (Maggi). Le bénéfice net s'élève à 18,1 % du capital-actions, contre 12,8 % l'année précédente. Le dividende n'a pas beaucoup augmenté, de 9,3 à 9,6 %, ce qui a permis un notable renforcement des réserves.

Economie sociale.

Grèves et lock-outs en 1928.

Depuis deux ans, l'Office fédéral du travail procède à des enquêtes sur les grèves et les lock-outs, le nombre des ouvriers y participant ainsi que sur les causes des conflits. Dès qu'il surgit un conflit, il est envoyé immédiatement des questionnaires aux fédérations professionnelles intéressées des ouvriers et des patrons. Ces dernières sont tenues de donner en outre elles-mêmes des indications sur le conflit, même si elles n'en sont pas sollicitées par l'Office du travail. Il est évident que les renseignements donnés par les syndicats ouvriers et les fédérations patronales ne concordent pas toujours entre eux. La façon